

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 21  
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

13/10/2022

Date d'affichage :

21/10/2022

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BENIER ROLLET Claude (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par BUCHOT Jean -Yves) ; GUERIN Jean Luc (représenté par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (représentée par LONG Grégoire) ; STEYAERT Frank (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy).

**Excusés :** DUBOCAGE Françoise ; REVOL Hervé.

**Objet : PERSONNEL – Création poste adjointe Espace France Services**

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Terre d'Émeraude Communauté a développé des Espaces France Services sur les bourgs centres ainsi que plusieurs antennes sur son territoire. Pour coordonner ces différents espaces, un poste de coordination a été créé.

Afin de fluidifier l'organisation du service et de pallier l'absence ponctuelle de la coordinatrice qui intervient également en qualité d'animatrice départementale des Espaces France Services, il est décidé de créer un poste d'adjointe à la coordinatrice ;

Ce poste serait à la fois un poste d'adjointe mais également un poste d'agent des Espaces France Services.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

## DÉCIDE

**DE CRÉER**, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2022, un poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) ;

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

